

Savez-vous que

si vous envisagez faire un don important et que vous détenez des titres financiers, il peut être avantageux de considérer faire un don de ces titres avant de les vendre. C'est une façon simple de faire un don à moindre coût.

Les titres admissibles au don sont :

- Les actions cotées en bourse
- Les obligations
- Les parts de fonds d'investissement
- Les options d'achat

Exemple de don

Prenons l'exemple de titres acquis au coût de 6 000 \$ dont la valeur marchande au moment de la vente est de 10 000 \$. Cela permet un don au montant de 10 000 \$. Il y a de l'impôt à payer sur le gain en capital de 6 000 \$. Comparons un tel don avec celui du don des titres en valeurs mobilières sans vendre des titres. Dans les 2 cas, il y a un crédit d'impôt pour un don équivalent à 10 000 \$.

	Ventes des titres et don en argent	Don en titres
Vente des titres de valeurs mobilières	10 000 \$	- \$
Impôt à payer sur le gain en capital ¹ (4 000 \$ x 50 % x 50 %)	1 000 \$	- \$
Montant du don	5 000 \$	5 000 \$
Économie d'impôt net (5 000 \$ - 1 000 \$)	4 000 \$	5 000 \$
COÛT RÉEL DU DON	6 000 \$	5 000 \$

En choisissant de faire don des titres directement à la FHMR sans les vendre, il vous en coûtera 1 000 \$ de moins pour un don au montant de 10 000 \$.

Les avantages

- + Vous bénéficierez d'un **crédit pour don** pour lequel vous recevrez un reçu fiscal équivalent à la juste valeur marchande des titres à la date où les titres financiers sont déposés dans le compte de courtage de la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR).
- + Vous n'aurez **pas d'impôt à payer sur le gain en capital** qui découlerait de la vente du titre à un prix plus élevé que le coût moyen d'achat, pour ensuite faire un don en argent.
- + Une façon simple de **contribuez à l'excellence de l'ensemble des soins et services offerts** par l'Hôpital, à moindre coût.

Les étapes clés pour faire un don de valeurs mobilières

1. Communiquez avec la Fondation HMR pour discuter de votre intention de don.

4. Transmettez le formulaire dûment signé à l'attention de Jean-Paul Galli de la Banque Nationale Courtage Direct, courtier en valeur mobilières de la Fondation HMR.

2. Prenez contact avec votre conseiller financier afin de déterminer lequel de vos titres financiers vous permettra de bénéficier du plus grand avantage fiscal pour don, c'est-à-dire soit le titre qui a la plus grande augmentation de sa valeur au marché par rapport à son coût d'acquisition.

5. Envoyez une copie du formulaire à l'attention de Valérie Paquette à la Fondation HMR, ainsi nous pourrons faire le suivi auprès de votre courtier et du courtier de la Fondation pour assurer que les titres soient transférés dans un délai raisonnable.

3. Complétez et signez le formulaire de don de valeurs mobilières de la Fondation HMR.

6. La Fondation HMR vous transmettra un reçu fiscal pour don en indiquant la valeur marchande des valeurs mobilières à la date de réception de ceux-ci dans le compte de courtage. Le reçu notera également la quantité et le nom des titres reçus. Ceci est important pour votre déclaration de revenus.

Informations

Valérie Paquette est la spécialiste en dons planifiés qui pourra répondre à vos questions.

Vous pouvez la joindre par courriel ou par téléphone :

vpaquette@fondationhmr.ca | 514 252-3435 poste 104